



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works Government Services Canada- Bid
Receiving / Réception des soumissions
189 Prince William Street
Room 405
Saint John
New Brunswick
E2L 2B9

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Toutes questions doivent être soumise par écrit à l'agente de contrat, Janine Donovan: Courriel - janine.donovan@tpsgc.gc.ca ou no. de fax (506) 636-4376.

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works Government Services Canada- Bid
Receiving / Réception des soumissions
189 Prince William Street
Room 405
Saint John
New Bruns
E2L 2B9

Title - Sujet Exterior Wall Cladding - NDB, NB	
Solicitation No. - N° de l'invitation EC015-171535/A	Amendment No. - N° modif. 010
Client Reference No. - N° de référence du client R.051357.001	Date 2016-11-17
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWB-020-3969	
File No. - N° de dossier PWB-6-39100 (020)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-11-22	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Donovan, Janine PWB	Buyer Id - Id de l'acheteur pwb020
Telephone No. - N° de téléphone (506) 636-5347 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 636-4376
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification à l'invitation numéro dix (10) est soumise pour inclure l'addenda numéro 10 suivant.

La modification qui suie apportée aux documents de soumission entre en vigueur dès maintenant.
L'addenda fera partie des documents de contrat.

Toutes autres conditions ne changent pas.

Addenda 10.

Le présent addenda comprend :

2 pages

2 dessins : croquis SK-01 et SK-02 (ci-joints).

QUESTIONS ET CLARIFICATIONS :

- .1 Pouvez-vous vérifier auprès de TPSGC quelle est l'épaisseur de la membrane pare-air à application fluide? Le devis prescrit une épaisseur du feuil sec de 1,5 mm et les fabricants recommandent entre 0,94 à 1,15 mm d'épaisseur.

Réponse : Appliquer la membrane pare-air selon les recommandations du fabricant pour les épaisseurs des feuil secs et humides.

- .2 Dans la section 01 10 00 du devis, à l'article 1.1.1.7.2 – il est prescrit d'enlever les postes de travail et de les entreposer hors du chantier. Il n'y a qu'un plan de l'espace transitoire qui montre la disposition finale des postes de travail. Nous prévoyons que cette espace sera vide quand nous commencerons les travaux, alors nous ne pouvons pas déterminer quels postes de travail doivent être enlevés et entreposés hors du chantier. Pouvez-vous fournir des éclaircissements à ce sujet?

Réponse : Les postes de travail existants qui doivent être enlevés et entreposés hors du chantier sont situés le long du périmètre des murs extérieurs. Se reporter à la Section 01 14 10 – Programmation et ordonnancement des travaux, paragraphe 1.4, Article .10.

Les croquis SK-01 et SK-02 (ci-joints) montrent la disposition du mobilier de bureau existant sur tous les étages. La disposition est fournie à titre d'information seulement et pour aider les soumissionnaires.

Les postes de travail existant dans l'espace transitoire au 2^e étage seront démontés et enlevés par le fournisseur du mobilier qui fournira les 50 nouveaux postes de travail pour cet emplacement.

- .3 Tous les éléments d'ossature en acier extérieurs vont faire saillie dans le crépi existant. Il faudra effectuer des coupes importantes dans le crépi. Ne serait-il pas préférable d'enlever le crépi au complet? S'il doit demeurer en place et seulement être enlevé à certains endroits, est-il nécessaire de remplir les vides avec du nouveau crépi?

Réponse : Il n'est pas nécessaire d'enlever le crépi au complet; le faire augmenterait les coûts, prolongerait le calendrier des travaux et entraînerait des inconvénients supplémentaires aux occupants du bâtiment. Oui, remplir les vides avec du nouveau crépi de ciment.

-
- .4 Relativement à l'Addenda 7 concernant les finis de peinture, je ne sais pas quel code de couleur s'applique à quelle couche de peinture. À moins de savoir à quel fini chaque code de couleur se rapporte (couleur de base, couleur accent A, couleur accent B, couleur accent C et couleur accent D), je devrai soumissionner en me fondant sur le produit le plus dispendieux, 3 couches métalliques, ce qui ajoutera au coût.

Réponse : *Le devis prescrit cinq (5) couleurs spéciales. Nous ne pouvons pas confirmer quelles couleurs et quels finis seront utilisés avant de savoir le produit qui sera utilisé pour les panneaux muraux après la clôture des appels d'offres. Il s'agira de cinq couleurs et finis non standard; les soumissionnaires doivent établir un prix en conséquence.*

DEVIS :

.1 SECTION 00 00 10 – TABLE DES MATIÈRES ET LISTE DES DESSINS

- .1 Remplacer le numéro de la section 01 14 00 par 01 14 10.

.2 SECTION 01 14 10 – PROGRAMMATION ET ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX

- .1 Paragraphe 1.4 – Restrictions opérationnelles, Article .9 – Espace transitoire temporaire :
- Réviser la phrase .2 pour qu'elle se lise comme suit :
« .2 L'enlèvement des postes de travail existants dans l'espace transitoire et la fourniture et l'installation du nouveau mobilier pour les postes de travail dans l'espace transitoire seront effectués par des tiers et ne font pas partie des travaux du présent contrat. »

.3 SECTION 07 27 26 – SYSTÈME D'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR À APPLICATION FLUIDE

- .1 Paragraphe 3.4 – Installation :
- Réviser la phrase .5 pour qu'elle se lise comme suit :
« .5 Appliquer la membrane pare-air à l'état liquide par pulvérisation pour former une pellicule liquide continue, sans interruption, selon l'épaisseur du feuil humide et l'épaisseur du feuil sec conformes aux recommandations du fabricant ».

DESSINS - ARCHITECTURE :

- .1 Inclure les deux dessins sur la disposition de mobilier SK-01 et SK-02 (ci-joint).